

## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept le 26 Septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants Délégués présents : 24 délégués (19 titulaires – 5 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 24 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 18 Septembre 2017
---

### **Membres présents :**

**Titulaires** : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mme Fargette, Mr Lauweryns , Mr Stanislawski, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Girardin, Mr Trabuc, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

**Suppléants** : Mr Marquigny, Mme Philippon, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet.

**Membres absents excusés** : Mr Krabal, Mr Fosset, Mr Cottez, Mme Simon, Mr Saroul, Mr Pillière, Mr Marinel, Mme Triconnet, Mr Bandry, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Freudenreich, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

**Membres absents (titulaires et suppléants)**: Mr Magnier, Mr Morellon, Mr Jacquet, Mr Dussaussoy, Mr Picavet, Mr Agron, Mr Lequeux.

**Assistaient également à la séance** : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

**Est nommé secrétaire de séance** : Mr Girardin

—oOo—

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 10 ; il constate que le quorum est atteint, et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait ensuite l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 04 Juillet 2017,
- 2) Approbation de l'avenant N°1 au marché attribué à l'entreprise Balestra pour la construction des réservoirs (Chesneaux, Lauconnois, Mont de Bonneil) et la réhabilitation des réservoirs existants,

- 3) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au renouvellement de canalisation et reprise de branchements sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable sur les communes de Vallées en Champagne / Montigny Les Condé,
- 4) Attribution du marché d'étude pour la délimitation des aires d'alimentation des captages et définition des vulnérabilités intrinsèques des captages d'eau souterraine de la plaine alluviale et de la prise d'eau superficielle en rivière Marne,
- 5) Attribution du marché pour une étude patrimoniale et mise à jour du schéma directeur d'eau potable,
- 6) Attribution du marché de travaux de pose de canalisation et reprise de branchements rue Jean Jaurès à Fère en Tardenois,
- 7) Attribution du marché de travaux de pose de canalisation et reprise de branchements à Dompnin (La Baudière et rue des Hussons) et Bézu le Guéry (Ferme de la Longue RD84),
- 8) Modification de la programmation des travaux courants 2017,
- 9) Action humanitaire aux Antilles : proposition d'aide aux populations sinistrées par l'ouragan Irma,
- 10) Questions diverses.

Secrétaire de séance :

Mr Daniel GIRARDIN est nommé secrétaire de séance.



**1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 04 Juillet 2017**

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 04 Juillet 2017.

Aucune remarque n'est formulée par les délégués, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

**2) Approbation de l'avenant N°1 au marché attribué à l'entreprise Balestra pour la construction des réservoirs (Lauconnois, Chesneaux, Mont de Bonneil) et la réhabilitation des réservoirs existants**

Le Président rappelle que par marché en date du 14 Juin 2016, les travaux pour la construction des réservoirs (Lauconnois - Les Chesneaux - Mont de Bonneil) et la réhabilitation des réservoirs existants, ont été confiés à l'entreprise BALESTRA - Avesnes Le Comte (62), pour un montant de **2 027 476.00 € hors taxes**.

Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet Merlin.

La proposition vise à prendre en compte par avenant N°1, les modifications à apporter au marché de base.

Ces modifications portent sur les points suivants :

- la réalisation des prestations complémentaires :

- Génie civil :

Aciers supplémentaires suite à études de sol complémentaires G2PRO (Lauconnois)

Renforcement de sol suite à études de sol complémentaires (Les Chesneaux)

Création d'un puisage de vidange (Les Chesneaux et Bonneil)

- Sécurité :

Fourniture et pose d'un garde-corps périphérique en toiture (Lauconnois)

Ancrages de sécurité sur le dôme du réservoir (Les Chesneaux et Bonneil)

- le prolongement de la date de fin des travaux jusqu'au 09 Avril 2018

Le descriptif de ces prestations représente un montant de 62 620.36 € hors taxes.

A l'écoute de cet exposé, la proposition d'avenant retient l'approbation des membres du Comité Syndical.

Le Président est autorisé à signer l'avenant N°1 au marché de l'entreprise BALESTRA, d'un montant de **62 620.36** € hors taxes, portant ainsi la masse initiale du marché au montant de 2 090 096.36 € hors taxes soit une augmentation de 3.08%,

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

### **3) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au renouvellement de canalisation et reprise de branchements sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable sur les communes de Vallées en Champagne / Montigny Les Condé**

Dans le cadre du plan d'action contre les fuites et l'appel à projet lancé en 2016 par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Usesa a déposé une demande d'aide pour l'opération suivante :

→ Le renouvellement de la canalisation avec reprise des branchements sur les communes de Vallées en Champagne / Montigny Les Condé.

Cet appel à projet était basé sur la lutte contre les fuites dans les zones où des stratégies d'économie d'eau sont nécessaires.

Cette opération a été retenue par l'Agence de l'Eau avec un accord de subvention au taux de 50% sur les études et les travaux.

L'objectif du projet consiste à renouveler la conduite fuyarde existante d'une longueur de 6 840 ml en PVC collé. La modification du tracé ainsi que la nature de la nouvelle canalisation permettra de repérer les fuites plus aisément et d'agir sur l'efficacité de nos interventions.

Cette efficacité permettra de diminuer les pertes en eau et d'augmenter notre rendement et notre Indice Linéaire de Perte.

Le Président propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, dont la mission intègre :

- les éléments de mission : AVP (Avant-Projet) - PRO (Projet) - ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux) - VISA - DET (Direction de l'exécution des travaux) - AOR (Assistance aux opérations de réception)

- les prestations complémentaires : étude géotechnique / topographique / coordonnateur CPCS / investigations complémentaires et diagnostic des matières dangereuses.

Après avoir entendu les résultats de la consultation de maîtrise d'œuvre et l'avis donné par la commission d'examen des offres en réunion du 19 Septembre 2017, les membres du Comité Syndical décident de retenir l'offre remise par l'entreprise VERDI PICARDIE (Agence de Saint-Quentin) pour un montant de **25 245 € hors taxes**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

#### **4) Attribution du marché d'étude pour la délimitation des aires d'alimentation des captages et définition des vulnérabilités intrinsèques des captages d'eau souterraine de la plaine alluviale et de la prise d'eau superficielle en rivière Marne**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> Février 2017, l'Usesa a décidé de mandater un maître d'œuvre pour l'élaboration des études d'Aires d'Alimentation des captages des puits C1 – C2 – P11 et de la prise d'eau en Marne.

La première partie de cette étude concerne la délimitation des aires d'alimentation des captages et la définition des vulnérabilités intrinsèques.

La seconde partie sur le diagnostic des pressions et l'élaboration du plan d'actions, constituera un autre marché une fois les résultats des délimitations et vulnérabilités obtenus.

Le Président présente le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 19 Septembre 2017, proposant de retenir l'offre remise par le bureau d'étude SAFEGE (92 Nanterre) d'un montant de **21 010 € hors taxes**.

Les membres du Comité Syndical donnent un avis favorable à la proposition et autorisent le Président à signer avec le bureau SAFEGE le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à son règlement.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

#### **5) Attribution du marché pour une étude patrimoniale et mise à jour du schéma directeur d'eau potable**

Le Président fait le rappel des objectifs attendus dans le cadre de cette étude :

- L'Usesa désire s'assurer que son réseau de distribution d'eau potable permet une desserte satisfaisante de ses usagers, en situation actuelle et future, tout en prenant en compte son développement.
- Afin d'augmenter le rendement de son réseau d'eau potable, l'Usesa souhaite améliorer la connaissance du fonctionnement de celui-ci de manière à en assurer une meilleure gestion.
- L'Usesa souhaite également s'assurer que son système de production – distribution d'eau potable obéit aux exigences de sécurité sanitaire de fourniture d'eau destinée à la consommation humaine et entend pérenniser celui-ci par une gestion patrimoniale appropriée.

Cette étude patrimoniale avec mise à jour du schéma directeur d'eau potable répondra aux objectifs fixés en définissant la stratégie d'une gestion optimale de la ressource en eau, également des infrastructures existantes et à venir.

L'étude sera réalisée selon les 4 phases suivantes. Une validation aura lieu à l'issue de chaque phase avant de pouvoir réaliser la phase suivante :

- Phase 1 : Recueil des données, analyse des besoins et des évolutions futures  
Etat des lieux, visite des ouvrages et équipements, étude de vulnérabilité, plans déterminant les zones desservies en eau potable
- Phase 2 : Intégration des données et modélisation
- Phase 3 : Bilan ressources/besoins, mesures de maîtrise des risques sanitaires, de la défense incendie
- Phase 4 : Synthèse et propositions de scénarios et étude précise du scénario choisi d'un schéma directeur avec programmation annuelle

Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 180 000 € hors taxes.  
Taux de subvention : 80 %

Après avoir donné ces explications, le Président invite les délégués à délibérer sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Le Président annonce les résultats de la consultation, le rapport d'analyse des offres et l'avis donné par la commission en réunion du 19 Septembre 2017.

Les membres du Comité Syndical approuvent l'avis émis par la commission et autorisent le Président à signer le marché avec le bureau EURYECE (Saint Paul Trois Châteaux- 26) d'un montant de **194 080 € hors taxes**,

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

## **6) Attribution du marché des travaux de pose de canalisation et reprise de branchements rue Jean Jaurès à Fère en Tardenois**

La consultation d'entreprise a été lancée avec une date de remise des offres au 08 Septembre 2017, selon le programme de travaux suivant :

### Descriptif des travaux :

- renforcement sur 160 ml en diamètre 125 mm
- reprise de 30 branchements

Coût prévisionnel : 80 000 € hors taxes

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président sur le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 19 Septembre 2017, donnent un avis favorable et décident de retenir l'offre remise par l'entreprise TPA (Athies Sous Laon) , d'un montant de **74 290 € hors taxes**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

## 7) Attribution du marché des travaux de pose de canalisation et reprise de branchements à Domptin (La Baudière et rue des Hussons) et à Bézu le Guéry (Ferme de la Longue RD84)

La consultation d'entreprise a été lancée avec une date de remise des offres au 12 Septembre 2017, selon le programme de travaux suivant :

### Descriptif des travaux :

- Domptin - renforcement sur 120 ml en diamètre 150 mm
- Bézu le Guéry - renforcement sur 230 ml en diamètre 75 mm et 430 ml en diamètre 40 mm
  
- Reprise de 4 branchements

Coût prévisionnel : 70 000 € hors taxes

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président sur le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 19 Septembre 2017, donnent un avis favorable et décident de retenir l'offre remise par l'entreprise COLAS Nord Est, d'un montant de **63 168.07 € hors taxes**.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

## 8) Modification de la programmation des travaux courants 2017

Le Président explique que sur la commune de Nogent l'Artaud, quelques habitations ont été privées d'eau suite au colmatage d'une canalisation en PVC par le calcaire au niveau de la Charnoye (eau provenant de Coupigny).

De nombreux morceaux de calcaire ont été enlevés du réseau à différents endroits.

Mr Bourgeois (Véolia) ajoute qu'une vingtaine de trous sur la conduite a été nécessaire pour remettre la distribution. Le Président montre à l'assemblée un des morceaux de calcaire extraits de la canalisation.

Le Président propose de renouveler 1150 ml de cette canalisation en PVC pour un montant estimé à 150 000 € hors taxes.

Cette opération peut être associée à une modification de la programmation des travaux 2017 vu les économies réalisées sur les précédents marchés attribués.

Les membres du Comité Syndical approuvent la proposition du Président, le renouvellement de la canalisation sur la commune de Nogent l'Artaud « la Charnoye » est ajouté à la programmation des travaux courants 2017.

La procédure de consultation des entreprises va être engagée rapidement pour permettre une attribution du marché en Décembre 2017.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

## 9) Action humanitaire aux Antilles : aide aux populations sinistrées par l'ouragan Irma

Mme Tétard, Vice-Présidente en charge de la Coopération Décentralisée propose que l'Usesa fasse un don aux populations sinistrées par l'ouragan Irma qui a frappé les Antilles les 5 et 6 septembre 2017.

L'Usesa réserve chaque année sur son budget une enveloppe de 10 000 € réservée aux actions humanitaires. Sur l'enveloppe du budget 2017, la somme de 5 000 € est disponible.

Mme Tétard propose de procéder comme pour les actions précédentes, à savoir par versement de l'aide sur le compte ouvert par la Fondation Véolia Environnement. Ce compte est affecté aux travaux de réhabilitation de l'eau potable.

La Fondation est actuellement en mission sur l'île de St Martin, Mme Tétard passe la parole à Mr Bourgeois (Véolia) pour exposer aux délégués, la situation sur place et l'avancement des actions engagées.

Mr Bourgeois confirme que les actions par la Fondation sont menées sur l'île de St Martin où le cyclone Irma a causé d'importants dégâts aux installations d'eau potable :

- L'unité de traitement (usine de dessalement d'eau de mer) a été lourdement endommagée
- Il y a eu de nombreuses casses des réseaux (mouvements de terrain, racines des arbres arrachés...)
- Et surtout beaucoup de branchements sont aériens et ont donc été emportés ou cassés.

En liaison avec la Croix Rouge la Fondation Véolia a mis en œuvre plusieurs actions sur place : (envoi d'une unité mobile de dessalement – remise en état progressive de l'unité fixe de dessalement – envoi de matériel pour mettre en place une distribution d'urgence (45k€ pour Véolia et autant pour la Croix Rouge).

Plusieurs mois seront nécessaires pour réparer ou remplacer les installations détruites.

En dernier point, Mr Bourgeois précise que d'autres collectivités se sont également associées à cette démarche de solidarité. Comme demandé par l'Usesa, la Fondation s'est engagée à restituer un reportage avec photos des actions faites sur place.

Après cet exposé, les membres du Comité Syndical approuvent la proposition et décident de verser la somme de 5 000 € en soutien financier aux populations des Antilles.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

## 10) Questions diverses

• Mr Bouvry (Nogent l'Artaud) évoquant le colmatage de la canalisation par le calcaire à La Charnoye fait observer qu'il ne s'agit pas comme cité précédemment de « quelques habitations » qui ont été touchées par la coupure d'eau, mais plutôt de quelques quartiers.

Il explique que les habitants concernés par la coupure d'eau n'ont pas tous reçu l'information faite par Véolia d'où de nombreux appels téléphoniques reçus à la Mairie.

⇒ Mr Bourgeois en prend note, il demande quelles rues n'ont pas reçu l'information.

Mr Bouvry précise qu'il s'agit de la rue Vallée et de la rue des Tiers Pots.

Aussi, il demande à l'Usesa que lors des travaux de remplacement de la canalisation la Mairie soit informée des dates du chantier pour qu'elle donne l'information aux habitations concernées.

En dernier point, Mr Bouvry précise que l'enfouissement des réseaux Impasse Kerrouatz est programmé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

La commune demande à l'Usesa d'intégrer dans le cadre du renouvellement de la canalisation le raccordement d'un poteau incendie.

⇒ Mr Marginier précise que tous les éléments de réponse sur ce point ont été apportés ce matin à la commune en prévision de la réunion à laquelle l'Usesa ne pouvait pas participer.

• Mr Marquigny (Verdilly) demande quels moyens d'action peuvent avoir les communes contre l'ouverture non autorisée des poteaux incendie ?

⇒ Le Président confirme que l'utilisation frauduleuse des poteaux incendie représente pour les communes une vraie problématique.

Ces actes sont passibles de condamnation mais les auteurs sont rarement identifiés.

Les poteaux incendie doivent rester opérationnels à tout moment en cas d'incendie, il n'est donc pas envisageable de fermer la vanne d'alimentation.

#### **Calendrier des réunions des secteurs :**

Dates / horaires	Lieu	Secteurs
Jeudi 05 Octobre 2017 - 18 h 00	Mairie de Fère en Tardenois	Tardenois / Oulchy le Château
Mercredi 11 Octobre 2017-18 h 00	Bureaux Château-Thierry	Essômes Sur Marne Nogent l'Artaud
Jeudi 12 Octobre 2017 - 18 h 00	Bureaux Château-Thierry	Marne et Surmelin / La Brie
Mercredi 18 Octobre 2017- 18 h 00	Bureaux Château-Thierry	Château - Thierry
Jeudi 19 Octobre 2017- 18 h 00	Salle polyvalente Gandelu	Saint-Gengoulph / Epaux Bézu La Ferté Milon

En l'absence d'autres questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 18 h 55.

Fait à Château-Thierry, le 10 Octobre 2017

Le Président,

Marcel CHATELAIN

